

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Gouvernance locale, du
Développement et de l'Aménagement du Territoire

AGENCE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Vision de l'ANAT

*« Agir ensemble pour un développement territorial
efficient porteur de croissance »*

I - PRESENTATION DE L'ANAT

A- HISTORIQUE DE L'ANAT

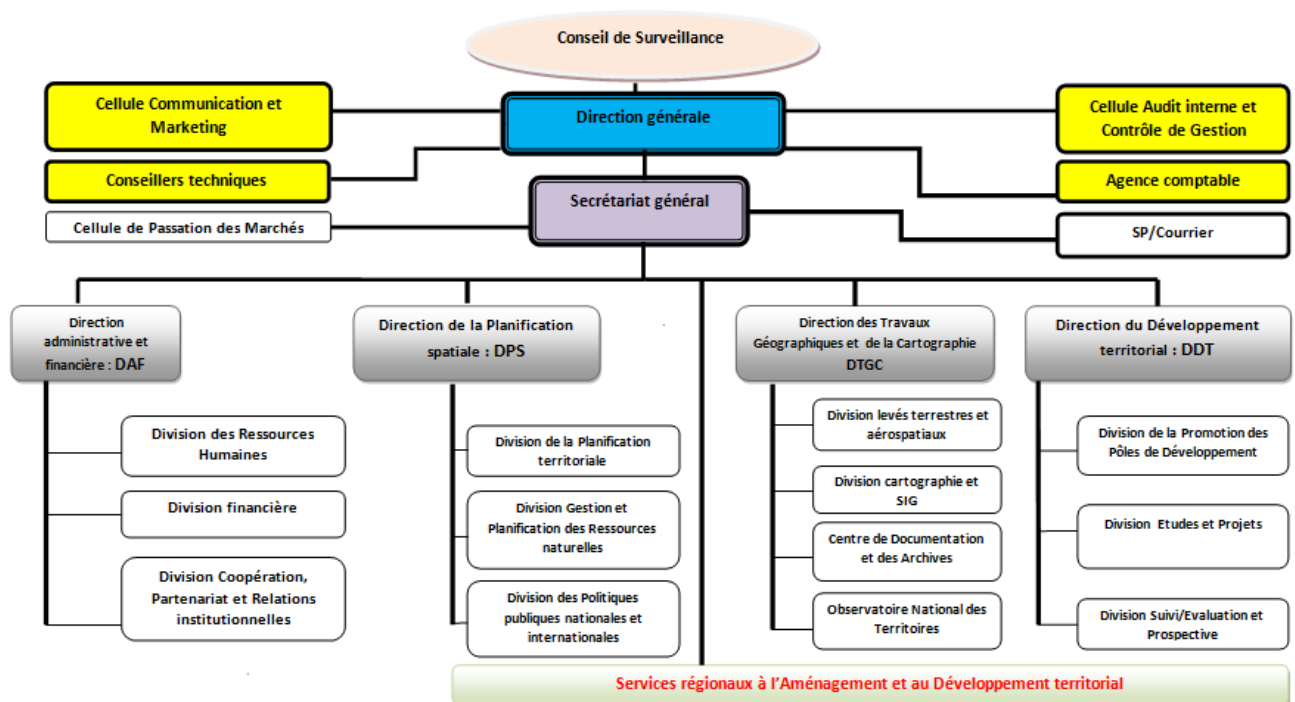
L'aménagement du territoire a pour finalité, à la fois, de promouvoir la mise en valeur des ressources et potentialités territoriales et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants, en atténuant les disparités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace, reposant sur une orientation volontariste et concertée des équipements et des activités.

Les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance de notre pays ont toujours recherché l'ancrage institutionnel le plus adapté pour prendre en compte l'aménagement du territoire :

- 1961 : Bureau d'Aménagement des Terroirs et Villages ;
- 1962 : Service de l'Aménagement du Territoire ;
- 1967 : Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- 2009 : Agence nationale de l'Aménagement du Territoire

B - ORGANIGRAMME DE L'ANAT

Le diagramme ci-après représente l'organigramme de l'ANAT.



II - MISSIONS DE L'ANAT

Les missions de l'agence sont fixées par le décret n° 2009-1302 du 20 novembre 2009 portant création de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT). En vertu de l'article 3 du décret précité l'ANAT a pour missions de promouvoir et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'aménagement du territoire, de travaux géographiques et cartographiques et d'amélioration du cadre de vie des populations.

En effet l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire qui se substitue à la Direction de l'Aménagement du Territoire, exerce les attributions anciennement dévolues à la Direction des travaux géographiques et Cartographiques et de l'Agence nationale de cadre de vie et de la qualité de la consommation.

III - LES PROJETS DE L'ANAT

- Elaboration du schéma d'aménagement et de développement territorial de la zone Dakar-Thiès-Mbour
- Extension de l'OCNI
- Programme d'impulsion et d'appui aux projets de développement territorial : création d'une Zone industrielle et artisanale (ZIAR Peaux et Cuirs) à Touba
- Révision du Plan national d'Aménagement du Territoire (PNAT)
- Elaboration d'une loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement territorial (LOADT)
- Mise en place de l'ONT
- Cartographie de la Casamance
- Elaboration du schéma d'aménagement et de développement territorial de la Casamance

http://anat.sn/nos_realisations.php